

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 17 NOVEMBRE 2015

<b>OBJET :</b>	<b>Point d'avancée du projet éco-campus</b>
----------------	---

### EXPOSE DES MOTIFS

La délibération relative à la convention de partenariat avec l'association Eco-Campus a été approuvée par le Conseil communautaire du 6 octobre 2015.

Ci-après, les points d'actualité du projet :

#### Co-financements du projet :

Pour rappel, à ce jour, la convention de partenariat prévoit les co-financements suivants pour le projet dont le coût total estimé est de 36 601 800 € sont :

- l'Etat (Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir) : à hauteur de 9 500 000 €, soit 26% du coût total. Par ailleurs, 2 000 000 € ont également été attribués pour la programmation de logements prévue avec l'ALJT (Association pour le logement des jeunes travailleurs) ;
- le Conseil régional d'Ile-de-France (16 274 711 €, soit 44,5% du coût total) ;
- le Conseil départemental du Val-de-Marne (2 000 000 €, soit 5,5% de coût total) ;
- la Communauté d'agglomération Seine-Amont (500 000 €, soit 1,4% du coût total) ;
- deux partenaires privés à l'initiative du projet : le GCCP (Syndicat des entreprises de génie climatique et de couverture plomberie), le CSEEE (Chambre syndicale des entreprises d'équipement électrique) et la FCMB (Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment) à hauteur de 2 706 490 € soit 7,4% du coût total ;
- le solde (5 620 599 €) doit être financé par la mise en place d'un fonds de dotation permettant le mécénat d'entreprises et, en l'attente, par emprunt.

Le plan de financement définitif devra être finalisé avant la fin de l'année.

#### Opération foncière :

L'opération foncière entre Eco-Campus et la SADEV est en cours. Des questions techniques et juridiques ont ralenti le processus : sur les trois lots à acquérir, l'association Eco-Campus achète 2 lots ½ et une Société civile immobilière constituée par les trois syndicats professionnels (CSEEE, GCCP et FCMB<sup>1</sup>) achète ½ lot. Ce montage est dû à l'obligation faite par la Région de distinguer le lot formation initiale (acheté par Eco-Campus en tant qu'organisme gestionnaire de CFA) du lot formation continue (acheté par la SCI).

La finalisation du montage est prévue pour novembre pour une promesse de vente le 16 décembre 2015.

<sup>1</sup> CSEEE : Chambre syndicale des entreprises d'équipement électrique. GCCP : Syndicat de Génie climatique et de couverture plomberie. FCMB : Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment.

### Gouvernance de l'association :

L'assemblée générale extraordinaire de l'association Eco-Campus du 19 octobre 2015 avait pour objectif d'entériner le changement des statuts de l'association, lui permettant en particulier de devenir organisme gestionnaire de CFA.

Le représentant de la FFB, M. Patrick Aimon, est devenu Président d'honneur et la Présidence sera assurée par M. Angel Sanchez, président du GCCP (en alternance avec le CSEEE tous les deux ans).

Ces nouveaux statuts prévoient également la mise en place d'un **Comité stratégique** composé de partenaires et financeurs publics ou privés. La Ville de Vitry-sur-Seine et la CASA en feront partie.

### Evènement de signature de la Convention CASA-Eco-Campus :

Un évènement de lancement du projet et de signature de la convention est prévu d'ici la fin de l'année sur le domaine Chérioux de Vitry-sur-Seine.

Eco-Campus a sollicité la ministre du Développement Durable afin d'être marraine du projet.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- Ouï l'exposé des motifs,
- Vu la délibération n° 2015-02-09 - 162 du Conseil communautaire du 9 février 2015 relative au co-financement de la construction d'un Eco-Campus sur le site Chérioux de Vitry-sur-Seine,
- Vu la délibération n° 2014-06-24 - 104 du Conseil communautaire du 24 juin 2014 relative au soutien financier aux études du projet Eco-Campus,
- Vu la délibération n° 2014-12-11 - 147 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 relative à la signature de la convention relative au soutien financier aux études préalables du projet Eco-Campus,
- Vu la délibération n° 2015-13-11 - 147 du Conseil communautaire du 6 octobre 2015 approuvant la convention de partenariat avec l'association Eco-campus
- Considérant l'atout pour le territoire que représente le projet Eco-Campus en termes de formations initiale et continue en matière d'éco-construction et d'éco-rénovation,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE**

**Article 1 :** Prend acte de l'avancée du projet

Michel Leprêtre  
Président de la Communauté d'agglomération  
Seine-Amont

